



Les élections des TPE (entreprises de moins de 11 salariés)

Salariés des écoles de conduite ! Demain, ce sera à vous d'agir !

Du 22 mars au 06 avril 2021 : Votez FO.

Cette élection est vitale pour vous !

En votant FORCE OUVRIERE, vous agissez pour :

- Défendre les activités des écoles de conduite et préserver leurs emplois,
- Permettre le développement et la pérennisation des auto-écoles en favorisant une éducation à la sécurité routière pour tous,
- Promouvoir un modèle social autour de notre convention collective au bénéfice des entreprises et de leurs salariés,
- Favoriser la formation et la promotion de tous les salariés, qu'ils soient enseignants ou administratifs,
- Obtenir des rémunérations évolutives et conformes aux qualifications acquises,
- Lutter contre l'émergence des plateformes numériques destructrices des écoles de conduite traditionnelles et de leurs emplois de salariés, etc.



SALARIEE D'UNE
AUTO-ÉCOLE
DU 22 MARS AU 4 AVRIL
**JE VOTE
FO**
POUR ÊTRE
REPRÉSENTÉE
CONSEILLÉE
DÉFENDUE

ELECTION SYNDICALE
DES ENTREPRISES DE
MOINS DE 11 SALARIÉS
du 22 mars au 4 avril 2021
Comment voter ? Rendez-vous sur fo-ecsr.fr
Le syndicat de référence des salariés des écoles de conduite

FO ECSR : Le syndicat pour tous les salariés de l'Enseignement de la Conduite et de la Sécurité Routière
Pour la défense d'une éducation à la sécurité routière de qualité, accessible à tous.
Pour le développement et la pérennisation des écoles de conduite et des emplois de salariés.
Pour la promotion d'un modèle social autour de la Convention Collective des Services de l'Automobile.
Pour l'accès à la formation permanente d'enseigner et de développer les compétences professionnelles de tous les salariés des écoles de conduite.
Pour des rémunérations évolutives et conformes aux qualifications acquises.
POUR MON EMPLOI, POUR MON MÉTIER : JE VOTE FO !



Comment est organisée l'élection, qui vote et comment ?

Tous les salariés, y compris les apprentis, ayant au moins 16 ans au premier jour du vote (22 mars 2021) ont été inscrits d'office sur les listes électorales.

Tous ces électeurs recevront leur bulletin de vote et leurs codes identifiants ainsi que les programmes des syndicats candidats.

Vous pourrez dès lors :

- Soit voter en ligne **du 22 mars au 06 avril 2021** en vous connectant sur le site "election-tpe.travail.gouv.fr" et en sélectionnant le syndicat de votre choix,
- Soit voter par courrier, en cochant la case de votre choix sur le bulletin que vous aurez reçu, puis en le postant grâce à l'enveloppe retour préaffranchie.

Quels sont les enjeux pour vous, salariés des écoles de conduite ?

Il s'agit pour vous de choisir le syndicat :

- Qui, au niveau de la branche, négociera au mieux de vos intérêts, tous accords ou délibérations au sein de la Commission Paritaire Nationale des Services de l'Automobile ;
- Qui favorisera, au sein du Groupe Technique Paritaire Auto-école de l'ANFA, le développement des compétences professionnelles de tous les salariés du secteur, qu'ils soient enseignants ou administratifs.
- Qui vous représentera dans les différentes instances chargées de réglementer votre profession (ex : *Ministère de l'intérieur (DSR) ; Conseil Supérieur de l'Education Routière (CSER) ...*)

Agissez pour votre emploi, pour votre métier !

Du 22 mars au 06 avril 2021



FO ECSR, le syndicat de référence des salariés des écoles de conduite.